

# Réglement Mercan'Tour Classic Rando – 28 mai 2023

## **Article 1 - Description de la manifestation :**

La « Mercan'Tour Classic rANDO » est une randonnée cyclotouriste, c'est-à-dire **non chronométrée** sur un parcours imposé aux participants que ceux-ci devront parcourir à allure libre. Le parcours sera fléché mais les participants seront autonomes (pas de signaleurs ni de voitures ouvreuse suiveuses de l'organisation).

### **3 parcours vous sont proposés :**

110km pour 3300m de dénivelé+ (parcours « Valberg »)  
80km pour 2400m de dénivelé+ (parcours « Couillole »)  
30km pour 900m de dénivelé+ (parcours « découverte »)

Une trace GPX téléchargeable sera disponible sur le site internet de l'épreuve et fournie aux participants. Des ravitaillements sont prévus sur le parcours ainsi qu'un repas d'après-randonnée.

## **Article 2 - Engagements :**

La manifestation est organisée sous l'égide de la FFC et est ouverte aux licenciés des autres fédérations (FSGT, Ufolep, FFCT, FFTri) ainsi qu'aux non-licenciés pouvant fournir un **certificat de non-contre-indication à la pratique du cyclisme de moins d'un an au jour de la randonnée**.

Les **mineurs** sont acceptés à partir de 14 ans mais devront fournir une **autorisation parentale**. De 14 à 16 ans, ils ne pourront effectuer que le petit parcours « découverte » de 30km. Pour les autres il n'y aura pas de limitation de parcours.

L'engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit ne sera effectué.

Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

## **Article 3 - Horaires et lieu de départ :**

Le départ a lieu le 28 Mai 2020 à **Valberg (Espace Mounier) à partir de 7h30**.

Pour des questions de logistique et de sécurité, **aucun départ pour les parcours de 110km et 80km ne sera autorisé après 8h30**. Pour le **parcours de 30km les départs pourront s'effectuer entre 9h30 et 10h**.

## **Article 4 - Obligation du participant :**

Port du casque rigide obligatoire. La randonnée se déroule sur route ouverte, les participants doivent strictement respecter le code de la route. Les participants doivent également être équipés de façon adéquate à une épreuve de montagne (vêtements adaptés au froid, la pluie...) et pouvoir évoluer en autonomie (chambres à air de rechange, outillage, pompe...).

## **Article 5 – Respect de l'environnement :**

« Mercan'Tour Granfondo » est fortement impliqué dans le domaine environnemental et souhaite sensibiliser tous les participants au respect de l'environnement d'exception traversé par cette randonnée cyclotouriste. Chacun se doit d'avoir un comportement éco-responsable et conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition. Des sanctions seront prévues pour tout participant contrevenant à ces règles.

## **Article 6 – Assurance :**

Les participants non licenciés FFC doivent être couverts par leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris, ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourraient subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

## **Article 7 - Droit à l'image :**

J'autorise l'organisateur à disposer de mon image sur support photo, vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.